

COMMUNE DE SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS – 47310 -

SEANCE du 21 Février 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Colombe en Bruilhois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Hubert DUFFOUR, Maire.

Nombre de conseillers : 19 // En exercice : 17 // Présents : 12

Date de convocation du Conseil municipal : 15 février 2017

Présents :

**DUFFOUR Hubert,
SCOTTON Isabelle
DUMAS Véronique
THERASSE Olivier
BASTIANI Cristelle
FILLON CAMGRAND Jean-François
PORTELLA Philippe
PIACENTINI Christophe
FORNARO Patrick
DALENS Claude
NONETTE – MAGNIEN Karine
COMBRES Maryse**

Absent excusé ayant donné procuration :

Monsieur Jean Marc COLIN à Mme Isabelle SCOTTON

Absents excusés :

**AUDUREAU Elodie
CHARPY-PUGET Pascal
RESSUGE Philippe
LAFFORT Alexa**

Madame Cristelle BASTIANI est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé.

Ordre du jour :

- 1 Autoroute A62 - Création de l'échangeur d'Agen-Ouest : Avis de la Commune**
- 2 Commerce local**
- 3 Suppression de poste d'Adjoint au maire**
- 4 Travaux 2017**
- 5 Dossier de Mourrens : Délibérations pour octroi des subventions**
- 6 Compte rendus des commissions communales et intercommunales**
- 7 Questions diverses**

1 Autoroute A62 - Création de l'échangeur d'Agen-Ouest : Avis de la Commune :

Monsieur Olivier Thérasse responsable de la Commission Urbanisme présente le dossier de la création de l'échangeur d'Agen Ouest. Il rappelle le cadre législatif général, et la phase de concertation qui vient de se dérouler du 19 décembre 2016 au 27 janvier 2017. Il détermine la zone géographique retenue, ainsi que les trois solutions d'implantation envisagées.

Quatre critères d'évaluation (cohérence avec les projets de développement, cadre de vie, agriculture et l'eau la faune et la flore) ont été retenues ainsi que quatre degrés d'incidences (faible à plus élevée).

Au vu de ces critères la solution trois apparaît comme la moins impactante et par conséquent la plus pertinente. Elle résout de façon globale la situation de l'exploitation Fanguette.

Le déroulement prévisionnel est présenté et l'enquête publique à la déclaration d'utilité publique devrait avoir lieu courant 2017 et les travaux courant 2018 et 2019 pour une mise en service fin 2019 selon le calendrier de Vinci.

Débats du Conseil Municipal :

Madame Karine Nonette-Magnien demande comment sera financé cet investissement. Monsieur le Maire répond qu'il est prévu un financement de 40 % par l'entreprise Vinci, 30% le Département et 30 % l'Agglomération d'Agen.

Madame Maryse Combres fait savoir qu'elle est contre ce projet qui fait partie des grands projets coûteux et inutiles car cet échangeur se trouve trop près de l'échangeur existant et ne sert pas à désenclaver l'Albret.

Monsieur le Maire propose de délibérer et de passer aux votes à main levée :

Votes pour : 11 voix : DUFFOUR Hubert - SCOTTON Isabelle (2 voix) - DUMAS Véronique

**Thérasse Olivier - Bastiani Cristelle - Fillon Camgrand Jean-François
Portella Philippe- Piacentini Christophe - Fornaro Patrick - Dalens Claude**

Votes contre : 2 voix : Nonette Karine Combres Maryse

Abstentions : 0

Délibération : Le projet d'échangeur AGEN OUEST consiste à créer un accès supplémentaire à l'ouest de l'agglomération agenaise. Ce projet contribuera ainsi à rééquilibrer le trafic entre les deux rives de la Garonne et à améliorer les échanges nord/sud et la desserte des territoires notamment avec le désenclavement de la partie nord/est du département (Villeneuvois, Fumélois).

Sous couvert de Mme le Préfet de Lot-et-Garonne une concertation publique a été organisée du 19 décembre 2016 au 27 janvier 2017, par VINCI Autoroutes (réseau ASF) en tant que concessionnaire de l'autoroute A62 ; Elle s'inscrit dans la continuité des études et concertations menées par les collectivités locales dans le cadre du développement du territoire agenais.

La concertation publique a pour objectif de communiquer au public les informations relatives au projet de création de l'échangeur d'AGEN OUEST, d'être à l'écoute, d'échanger et de recueillir les observations du public.

Le dossier de concertation est un document de synthèse sur les différentes études réalisées ou en cours. Il se veut accessible au plus grand nombre. Il est destiné à introduire le dialogue après avoir rappelé le contexte et exposé l'opportunité du projet dans le cadre plus général des déplacements sur l'agglomération agenaise.

Ce dossier de concertation est un dossier d'étape ; il ne constitue en aucun cas la présentation du projet définitif. Ce dernier sera présenté ultérieurement dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Plus de 250 contributions sur le site internet dédié à la concertation www.a62-agen-ouest.fr et via les formulaires papiers ont été remis dans les urnes au sein des lieux d'accueil. Ont été organisés : une réunion publique à Roquefort le 9/01/17, et trois moments d'accueil dans les communes de Brax, Roquefort et Sainte Colombe en Bruilhois.

Trois solutions d'implantation de l'échangeur ont été soumises à l'avis du public, dans un secteur géographique très resserré (suite aux conclusions de l'étude de faisabilité) vers la RD292.

Chaque solution a des incidences par rapport à la situation actuelle. Aussi, quatre critères ont été utilisés pour évaluer les trois solutions.

- La cohérence avec les projets de développement : incidences en termes de réponse globale aux objectifs des partenaires et aux besoins du territoire.
- Le cadre de vie : incidences sur la qualité de vie des riverains, notamment l'ambiance sonore et la co-visibilité avec l'infrastructure.
- L'agriculture : incidences sur le milieu agricole.
- L'eau, la faune et la flore : incidences sur le réseau hydraulique (cours d'eau et zones inondables) et la biodiversité.

Les trois solutions soumises à la concertation sont présentées au conseil municipal :

Après analyse, il semble que la Solution 3 ressort comme la plus efficiente pour le territoire au regard des trois motivations suivantes :

- Contrairement à la Solution 2 qui s'insère dans un secteur non impacté, la Solution 3 est conforme à la stratégie d'aménagement du SCOT et du PLUI, envisageant l'A62 comme une barrière à la poursuite de l'urbanisation afin de préserver les terres et l'activité agricoles
- la Solution 3 impactera moins l'habitat du secteur de Berdole que la Solution 1.
- La solution 3 résous d'une façon plus globale la situation de l'exploitation agricole de « Fanguette »

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide,

Par 11 voix pour, 0 abstention, et 2 voix contre :

1°/ DE RETENIR la solution n°3 pour l'implantation du second échangeur autoroutier Agen-Ouest au vu de sa pertinence pour le territoire,

2°/ D'ASSORTIR cette décision de recommandations spécifiques pour prise en compte par VINCI Autoroutes ; à savoir

- la réalisation de manière poussée des études garantissant une insertion paysagère de qualité et des dispositifs acoustiques adaptés pour réduire au maximum la gêne occasionnée par le projet aux riverains du site d'implantation
- Diligenter une étude spécifique sur le devenir des maisons situées au lieu-dit Berdole en lien avec les propriétaires concernés.

3°/ DE VALIDER la mise en œuvre d'un calendrier permettant une livraison de l'échangeur au mieux fin 2018 au plus tard début 2019.

4°/ DE NOTIFIER cette décision à Mme le Préfet de Lot-et-Garonne et à VINCI Autoroutes en sa qualité de maître d'ouvrage du projet

2 Commerce local

Madame Véronique DUMAS présente le dossier du commerce local.

Elle informe l'assemblée du courrier reçu le 8 février du service du Contrôle de Légalité de la Préfecture concernant d'une demande d'informations complémentaires relative à la délibération prise en séance du 10 janvier afin de verser la somme de 11 524 € 44 à la SNC Epico, pour rembourser des travaux de mise en conformité des locaux.

Une copie de ce courrier a également été envoyé à la Direction des Finances Publiques du Lot et Garonne et à l'Agglomération d'Agen qui détient la compétence économique sur le territoire.

Madame Combres déplore que ses demandes auprès de Monsieur le Maire et Monsieur Jean Marc Colin de rectifier la délibération comme l'avait préconisé Monsieur Valéro du Contrôle de Légalité de la Préfecture qu'elle a sollicité elle-même, n'aient pas été entendues. Elle rappelle à l'Assemblée que ces travaux ont été entrepris pour la mise en conformité des locaux et qu'il convient d'insister sur ces termes.

Monsieur le Maire précise que les demandes de rectifications et notamment, la suppression d'une partie de la phrase « **en vue de la cession d'activités** » auraient conduits à faire un faux, ou tout au moins à de la désinformation. Ces écrits auraient constitué un jeu d'écriture dangereux pour la mairie. En effet, en modifiant la délibération et en payant cette somme, Monsieur le Maire aurait été attaqué car il s'agit bien d'une cession d'activité, l'épicerie ayant fermé depuis le 23 décembre 2016 et sa liquidation ayant été prononcée le 8 février dernier par le Tribunal de Commerce d'Agen.

Il ne s'agit donc plus d'aide pour soutenir un commerce ; il s'agit d'engagement d'argent public et la mairie a des comptes à rendre à l'ensemble des administrés.

Madame Combres précise que la SNC Epico était en congés et non fermée lors de la prise de la délibération.

Il lui est répondu qu'aucune information de ce genre n'a été fournie à la Mairie.

Pour les élus de la majorité, les démarches que Madame Combres a souhaité engager auprès de Monsieur Valéro ont eu malheureusement l'effet inverse de l'espéré ; en effet, la Préfecture, organisme de Contrôle de légalité a été alertée, empêchant la commune de verser l'argent à la fin du délai réglementaire.

Tous les élus sont bien conscients qu'il s'agit d'un drame humain ; mais ce qui était en leur pouvoir a été fait. En effet une aide sociale a été accordée à cette famille pour la prise en charge des repas de cantine des enfants.

Monsieur le Maire propose de répondre aux questionnements de la Préfecture comme suit :

- Montant du solde des travaux réglés par SNC EPICO : 1 745 € 51
- Pas d'autorisation spécifique pour faire les travaux : Avenant pour de la restauration signé en mars 2013 - travaux réalisés en novembre 2012.
- Commerce fermé depuis le 24 décembre 2016 et liquidation judiciaire le 8 février 2017.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal un accord de principe pour retirer la délibération du 10 janvier 2017 si la Préfecture l'exige, car il ne souhaite pas que la Commune soit déférée au Tribunal Administratif pour cette affaire.

Monsieur le Maire propose de passer aux votes à main levée :

Votes pour : 11 voix : DUFFOUR Hubert - **SCOTTON Isabelle (2 voix)** - DUMAS Véronique

HERASSE Olivier - BASTIANI Cristelle - FILLON CAMGRAND Jean-François

PORTELLA Philippe- PIACENTINI Christophe - FORNARO Patrick - DALENS Claude

Votes contre : 0

Abstentions : NONETTE Karine COMBRES Maryse

Reprise du Commerce Local :

Madame Véronique Dumas, Adjointe, présente les préalables entrepris pour la reprise du commerce local :

Suite à la liquidation judiciaire de la SNC EPICO prononcée le 8 février 2017 par le Tribunal de Commerce d'Agen, Me Leray a été nommé Mandataire Judiciaire et Me Miserey Commissaire-Preneur est chargé de la vente du matériel appartenant à la SNC Epico.

Le fonds de commerce une fois vidé sera ensuite rendu à la mairie et les locaux au propriétaire. Les dates restent à déterminer.

Les élus souhaitent aujourd'hui repartir sur un dossier organisé : des rencontres ont ainsi été organisées avec Madame Molinié propriétaire le 15 février dernier, ainsi qu'avec des potentiels repreneurs et l'inventaire du matériel appartenant à la mairie a été fait.

Ensuite Madame Véronique DUMAS présente les trois candidats intéressés par la reprise de ce fonds de commerce. Tous les trois sont porteurs de projets différents et ont été reçus par le conseil municipal selon les disponibilités de chacun. Deux candidats sont des habitants de Sainte Colombe.

❖ **Mr Chraplack** : restauration bar petite épicerie de dépannage

Restauration le dimanche midi l'été – soirées à thème, implication animations village,

Ouverture 7H30/13H et 16H/20H

Projet reprise avec une ouverture au plus tard en mai. Souhaite être propriétaire du fonds avoir vrai local commercial et indépendant en chauffage, électricité -

Sans régie tabac

Il avait également proposé un service de portage de repas et de courses pour les personnes intéressées.

❖ **Mr et Mme MAS** : une partie magasin, bar avec et coin mange-debout et cuisine ouverte, et un espace plus chaleureux à l'étage

Ils projettent un restauration rapide style : Pizzas – hamburgers, participation événements locaux

Ils souhaitent faire une formation et ils sont intéressés par la régie Tabac.

C'est un projet pour une personne seule au départ avec un projet de couple si cela fonctionne bien.

Mr PREVOST (Agen) souhaite diversifier son activité – création d'une SARL avec un salarié – sans régie tabac

Souhaite acheter le fonds - épicerie de dépannage + produits locaux et bar à côté cuisine – Restauration à l'étage le midi – pas ouvert le soir sauf soirée à thème

Ouverture à 7 h 30 du mardi au samedi

Ouverture le dimanche avec restauration – dimanche fermeture à 15 h ou 16 h

Afin d'avancer sur ce dossier, le Conseil Municipal souhaite choisir ce soir un repreneur parmi ces trois candidats.

Monsieur le Maire propose de passer au vote à bulletin secret :

Le vote est dépouillé par Monsieur le Maire et Madame Isabelle SCOTTON, Adjointe : 9 voix pour Mr Chraplak – 1 voix pour Mr et Mme MAS – 2 abstentions

3 Suppression de poste d'Adjoint au maire

Il est rappelé que la création ou la suppression du nombre de postes d'adjoints au maire dépend du conseil municipal (article L 2122-2 du CGCT)

Monsieur le Maire propose, que suite aux démissions de Madame Céline LIBOURNET du poste de 5eme adjoint et de Monsieur Laurent RUBIN du poste de 3^{ème} Adjoint, de porter à 3 le nombre de postes d'adjoints et de modifier l'ordre du tableau des Adjoints. De fait, Madame Véronique DUMAS occupera le poste de 3^{ème} Adjoint.

Débats du Conseil Municipal :

Monsieur Jean François FILLON CAMGRAND demande des explications sur cette proposition. En effet, il ne supprimerait pas le quatrième poste d'adjoint car selon lui être adjoint est un signe de reconnaissance de l'investissement d'un Elu. Et dans ce conseil un élu a donné des preuves d'implication fortes en assistant à plus de 60 réunions l'an passé, en participant à 10 commissions communales et communautaires, en étant présent à tous les conseils municipaux. Les responsabilités qui lui ont été accordées par le conseil prouvent la confiance qu'on lui a donnée, aussi il lui apparaît légitime que cet élu puisse être nommé à un poste d'adjoint.

Il demande où vont les indemnités qui ne sont pas versées. Réponse : elles reviennent dans le budget communal. Depuis la démission de Mme Libournet, les indemnités ont été partagées entre des conseillers municipaux responsables de commissions ; cela a été voté en CM du 5 juillet 2016.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal fonctionne différemment depuis avec un bureau élargi qui comprend les adjoints et les conseillers municipaux responsables de commissions ayant des délégations.

Madame Combres précise qu'elle partage le même avis que Monsieur FILLON, car à l'extérieur de la Commune, un adjoint est plus représentatif et plus respecté qu'un simple conseiller municipal et ce n'est pas bien d'en avoir moins.

Madame Karine Nonette-Magnien rappelle que le conseil Municipal avait souhaité 5 postes d'adjoints après les dernières élections municipales.

Madame Bastiani précise que selon elle, il ne faut pas confondre adjoint et indemnités. A priori bien que le conseil ait voté 5 adjoints en début de mandat, le fonctionnement à 3 semble possible aujourd'hui puisqu'il y a une organisation avec un bureau élargi. De plus, si un élu « mérite » une indemnité pour son travail et son implication, cela sera toujours possible indépendamment du poste d'adjoint.

Monsieur le Maire propose de passer au vote et Monsieur Jean-François FILLON demande un vote à bulletin secret. Le conseil municipal accepte

Un premier vote est annulé en raison de bulletins avec signe distinctif (différence de taille de pliage des bulletins).

Le deuxième vote est dépouillé par Monsieur le Maire et Madame Isabelle SCOTTON, Adjointe :

7 voix : Pour la délibération et la suppression des postes d'adjoints

5 voix : Contre

1 vote : Blanc

La délibération est adoptée à la majorité.

Monsieur le Maire propose de remplacer Monsieur Laurent Rubin comme suit :

Commission Communale BVAEP :

Coordination : Claude Dalens

- ❖ Bâtiment et Accessibilité : Claude Dalens / en soutien V. Dumas
- ❖ Voirie/Eclairage Public : Christophe Piacentini / Patrick Fornaro. En soutien Cl Dalens et V. Dumas
- ❖ Transport : Cristelle Bastiani / en soutien Cl. Dalens

Commissions AGGLOMERATION d'AGEN :

- ❖ Travaux / Bâtiments communautaires / Patrimoine : T : V. Dumas
- ❖ Voirie / Eclairage public : S : Patrick Fornaro / T : Christophe Piacentini
- ❖ SDEE - S : Patrick Fornaro - T : Christophe Piacentini
- ❖ Référent ministère défense T : JM Colin
- ❖ ERDFT : Titulaire : JM Colin - S : Ph Portella

- ❖ Délégué Communautaire (bureau + conseil)

A noter : les adjoints peuvent remplacer en bureau selon les sujets traités

T : JM Colin - S : Ph. Ressuge

4 Travaux 2017 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer avec l'Agglomération d'Agen une convention financière relative au versement d'un fonds de concours au titre de la compétence « éclairage public » entre l'Agglomération d'Agen et la commune de Sainte Colombe en Bruilhois.

Ce versement de fonds de concours au titre de l'éclairage public porte sur l'installation de réseaux électriques à « Bécade ».

Montant prévisionnel des travaux : 29.893,20€ TTC

Montant estimatif du fonds de concours au titre de l'éclairage public : 3691.10€

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ❖ Donne son accord et charge Monsieur le Maire de la signature de tous documents nécessaires

5 Dossier de Mourrens : Délibérations pour octroi des subventions

Demande de subvention à l'Etat pour la restauration générale de l'église Saint Martin de Mourrens.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. le Préfet de Région a délivré une autorisation en date du 30 janvier 2017 concernant les travaux de restauration générale de l'église Saint Martin de Mourrens (référence AC 047 238 16 00001).

Il y a donc lieu à présent de compléter la demande de subvention faite auprès de la DRAC le 30 mars 2016, par la constitution d'un dossier de demande de subvention complémentaire qui déclenchera l'arrêté attributif de subvention par l'Etat, dans le cadre du programme 2017 des investissements de l'Etat auquel l'opération de réhabilitation de l'église de Saint Martin de Mourrens est inscrite (notifié par la DRAC le 16 février 2017).

Monsieur le maire rappelle que le montant total des travaux a été estimé par M. Thouin, Architecte du patrimoine, à 705.000€ hors taxes.

La réalisation de ces travaux est prévue en trois tranches de 2017 à 2020. Le conseil municipal souhaite lancer la première tranche des travaux en 2017, après attribution des subventions.

Le montant des travaux de la première tranche est de 220.000€ hors taxes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ❖ Sollicite des services de l'Etat une subvention d'un montant de 88.000€ représentant 40% d'aide financière, selon le plan de financement ci-après :

RESTAURATION GENERALE DE L'EGLISE DE MOURRENS

MONTANT PREVISIONNEL 1ERE TRANCHE HT	220.000€
---	----------

TVA 20%	44.000€
---------	---------

MONTANT PREVISIONNEL 1ERE TRANCHE TTC	264.000€
--	----------

FINANCEMENT PREVU

DRAC	88.000€
CONSEIL REGIONAL	30.000€
CONSEIL DEPARTEMENTAL	77.000€
A CHARGE DE LA COMMUNE	69.000€

- ❖ S'engage à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignent pas le montant nécessaire à son financement.
- ❖ S'engage à préfinancer la TVA
- ❖ Charge Monsieur le Maire de la signature de tous documents nécessaires.

Octroi de subvention de l'Agglomération d'Agen pour les travaux de restauration générale de l'église Saint Martin de Mourrens – SCHEMA COMMUNATAIRE POUR LA MISE EN VALEUR DES SITES MAJEURS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de restauration générale de l'église Saint Martin de Mourrens a été retenu dans le cadre de l'élaboration du Schéma Communautaire des sites emblématiques et majeurs de l'Agglomération d'Agen.

L'Agglomération d'Agen s'engage à participer au financement du projet par le versement à la commune d'une subvention plafonnée à 42.800€ soit 5% du coût estimé de l'opération (846.000€ TTC°).

Modalités de versement :

- 70% soit 29.960€ en un ou plusieurs acomptes au fil des factures acquittées par la Commune
- 30% soit 12.840€ à l'achèvement des travaux

Cet engagement sera concrétisé par la signature d'une convention de partenariat entre l'Agglomération d'Agen et la Commune de Sainte Colombe en Bruilhois.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ❖ Accepte l'aide financière d'un montant de 42.800€ allouée par l'Agglomération d'Agen dans le cadre de l'élaboration du Schéma Communautaire des sites emblématiques et majeurs.
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention formalisant cette subvention.

6 Compte rendus des commissions communales et intercommunales

Commission Urbanisme :

Monsieur Olivier Therasse explique à l'Assemblée que l'Agglomération Agenaise a fait une proposition concernant l'aménagement de la VC N°32 afin de maintenir un accès des riverains vers le bourg de Sainte Colombe en Bruilhois.

Il a organisé un rendez-vous individuel avec chaque propriétaire du secteur de Granfonds qui l'a souhaité. Les administrés ont pu échanger avec Madame Nadège Sales, Chef de l'Unité Aménagement et Foncier de l'Agglomération d'Agen, et Monsieur Stéphane MARLIAC, responsable du service Hydraulique de l'Agglomération d'Agen ainsi qu'avec Monsieur Stéphane Collin, responsable EGIS des travaux du TAG.

Il reste deux propriétaires à recevoir. Une réunion de quartier sera prévue dans les prochains mois.

Madame Combres félicite Monsieur Olivier Therasse pour cette démarche qui a permis d'entendre les riverains.

Monsieur Olivier Therasse précise que des rendez-vous seront également organisés de la même façon pour la voirie du secteur de Faurat.

Commission BVAEP :

Une première réunion vient d'avoir lieu pour l'organisation de la Commission coordonnée par Monsieur Claude Dalens.

Deux chantiers sur le programme Ad'Ap' sont programmés pour l'année 2017, pour la mairie et ses annexes. Outre les demandes de dérogation, des travaux restent à organiser.

La Commission extra communale Accessibilité sera relancée pour travailler sur ce dossier.

Les travaux de renforcement de la canalisation d'eau potable du Bois Noir sont terminés. Il reste à réaliser la remise en état de la voirie.

Transports scolaires :

Dans le cadre de la réflexion entamée avec les communes de Brax et Roquefort quant à l'optimisation et la sécurisation des arrêts à vocation scolaire, l'Agglomération et Keolis Agen souhaitent à présent associer les communes de Ste Colombe et Sérignac pour poursuivre la démarche. Madame Cristelle Bastiani a assisté à une réunion à Sérignac avec le Service Transports de l'Agglomération d'Agen et Kéolis afin de recenser les arrêts de bus non sécurisés, non conformes ou sauvages le long de la Départementale 119.

Il est prévu de vérifier leur pertinence et leur sécurisation (arrêt identifié, avec des Zébra, un déport suffisant et une traversée des enfants en sécurité, l'éclairage restant en option.). Certains pourraient être directement supprimés. Pour les arrêts restants et non conformes des demandes de mise en conformité auprès du Conseil Départemental.

Selon la réponse du Département, trois solutions sont envisagées :

- Accepter un engagement de mise en sécurité et donc en attendant on conserve l'état actuel - prendre les responsabilités si on veut tout de même conserver des arrêts
- décision de supprimer des arrêts trop dangereux.

L'Agglomération d'Agen prend en charge les abris bus car ils servent de support de communication (horaire, ligne etc...). Les aménagements voirie sont en fonction de la classification de la voie à la charge soit du Département, soit de la commune.

Commission Communication :

Chantiers jeunes 2016 : les bilans moral et financier ont été envoyés à l'Agglomération d'Agen et à la Caisse d'Allocations Familiales pour les deux sessions.

La subvention de 2000 € a déjà été versée par l'Agglomération d'Agen, celle de la CAF est en attente.

Une procédure de mise en place d'un chantier jeunes a été établie par Madame Cristelle Bastiani avec Monsieur Yacin Khalessanne. Elle permettra à toute commission communale intéressée de lancer un chantier jeunes. – Il reste à prévoir la suite 2017.

Plan guide : Madame Cristelle Bastiani montre la première ébauche. 8 annonceurs ont été trouvés - Recto : 1 plan avec lieu dits et circuits promenades. Au verso, un zoom sur le bourg, et un peu d'histoire

Le montage est fait en excellente collaboration avec Denise MARAVAL présidente des Amis du patrimoine. Merci de son aide

La distribution est prévue avec le futur bulletin : ce sera un cadeau pour chaque foyer de la Commune.

Des exemplaires seront également remis aux offices de tourisme, et lors des visites guidées de notre commune

Boîte à lire : Livres Voyageurs

Les deux boîtes sont opérationnelles (une à Goulard, l'autre à l'ancienne cabine de bois)

Comme convenu, l'Amicale Laïque s'occupe du réapprovisionnement des livres et on voit déjà que les livres tournent ! Merci de leur collaboration

Une réserve de bons romans est stockée à l'usine.

Commission du Personnel Communal :

Création d'emploi d'Attaché Territorial à temps complet (35 heures hebdomadaires).

Madame Isabelle Scotton, Adjointe au Maire en charge de la Commission du Personnel Communal, informe l'assemblée que la carrière de Secrétaire de Mairie est en voie d'extinction, et qu'il existe la possibilité de créer un poste d'Attaché Territorial, en vue d'un reclassement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal décide

- + De créer un emploi d'Attaché Territorial** à temps complet (soit 35 heures hebdomadaires à, à compter du 1^{er} Avril 2017.
Les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi seront prévus au Budget Communal 2017, aux chapitre et article correspondants.
- + D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Secrétariat de Mairie :

Madame Isabelle Scotton informe l'assemblée de l'absence d'une personne du secrétariat à compter de début mars pour une période d'environ 6 semaines en raison d'une intervention chirurgicale.

7 - Questions diverses :

Carrière Carrerot de Bacquerat : La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et Sites (CDNPS) Formation spécialisée des Carrières se réunira le 27 février à la Préfecture pour la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de calcaire déposée par la Société Roussille. Monsieur le Maire et Madame Dumas représenteront la Mairie. Ils réaffirmeront la position de refus validée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.